

# Indonésie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



## Alertes et dernières minutes

ALERTE

### **Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger**

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

DERNIÈRE MINUTE

### **Perturbation des liaisons aériennes en raison de la situation au Moyen-Orient**

Date de mise en ligne le : 06 mars 2026 Date de mise à jour le : 19 mars 2026

En raison des événements au Moyen-Orient, un certain nombre de liaisons aériennes au départ ou à destination de l'Indonésie et transitant par les pays du Golfe sont actuellement interrompues.

Il est conseillé à nos compatriotes devant voyager de :

- consulter les sites de leur compagnie aérienne avant de se rendre à l'aéroport ;
- se rapprocher de leur agence de voyages afin de vérifier la situation ;
- contacter leur assurance privée pour connaître les conditions éventuelles de prise en charge ;
- prendre leurs dispositions éventuelles en vue de modifier leur séjour ;
- s'inscrire sur le Fil d'Ariane.

Compte-tenu de la situation, les autorités indonésiennes délivrent des *Emergency Stay Permit* (extension de durée de séjour) aux personnes de passage dans l'incapacité de quitter l'Indonésie en raison de l'annulation de leur vol, sur présentation des justificatifs ad hoc. Il convient de se rapprocher des services de l'immigration (mesure appliquée sur tout le territoire indonésien).

DERNIÈRE MINUTE

## Entrée en vigueur du nouveau Code pénal - janvier 2026

Date de mise en ligne le : 06 mars 2026 Date de mise à jour le : 19 mars 2026

Un nouveau code pénal est entré en vigueur en Indonésie en janvier 2026. Il contient des dispositions relatives aux mœurs, pénalisant l'adultère (jusqu'à un an de prison) et la « cohabitation hors mariage » (jusqu'à 6 mois de prison). Ces dispositions permettent de pénaliser les relations sexuelles hors mariage. Elles ne peuvent être invoquées que par une plainte de la famille proche d'une des personnes concernées (époux/épouse, parents, enfants).

L'usage et la détention de produits stupéfiants, même en quantité infimes, demeurent strictement réprimés et sont passibles de lourdes peines d'emprisonnement. La peine de mort est prévue pour les crimes les plus graves, dont le narcotrafic.

DERNIÈRE MINUTE

## Troubles en Papouasie indonésienne

Date de mise en ligne le : 25 février 2026 Date de mise à jour le : 19 mars 2026

La situation sécuritaire dans plusieurs provinces de Papouasie indonésienne est toujours détériorée. **Une attaque armée a eu lieu à Koroway Batu – Sud de la Papouasie indonésienne, le 11 février 2026.** Plusieurs incidents sont intervenus au cours des derniers mois dans différentes régences. Les forces de sécurité indonésiennes ont renforcé leur présence afin de contenir les rassemblements et éviter les débordements.

Compte tenu du contexte local, des épisodes de violence sont toujours à craindre. Il est rappelé que les provinces de Papouasie, Papouasie centrale, Papouasie des hautes terres et Papouasie méridionale sont déconseillées aux voyageurs, sauf raison impérieuse.

Il est recommandé aux personnes qui souhaiteraient néanmoins se rendre dans ces zones de faire preuve d'une extrême vigilance, de se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation, de respecter les consignes des autorités locales et d'éviter absolument tout rassemblement.

DERNIÈRE MINUTE

## Risque accru d'intempéries et d'inondations au premier trimestre 2026

Date de mise en ligne le : 24 février 2026 Date de mise à jour le : 19 mars 2026

Sous l'influence du phénomène météorologique « la Niña », de nombreuses régions d'Indonésie sont susceptibles de connaître des épisodes pluvieux exceptionnels au cours du 1er trimestre 2026. Ces précipitations peuvent induire de fortes inondations localisées (crues soudaines, *flash floods*) et/ou des glissements de terrain.

Durant les épisodes pluvieux, les voyageurs sont appelés à faire preuve de vigilance, à s'éloigner des cours d'eau et à consulter le site internet du centre de météorologie et de géophysique indonésien (BMKG) en amont et lors de leur voyage.

<https://www.bmkg.go.id/>

<https://www.instagram.com/infobmkg/>

ALERTE

## Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

## Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Zones de vigilance



Dernière actualisation le 09/03/2026, information toujours valable à la date du jour

### Zones déconseillées sauf raison impérative

## **Piraterie maritime**

Il convient d'éviter sauf raison impératives les zones où des actes de piraterie sont susceptibles de se produire : eaux intérieures (mers de Banda, de Java et de Célèbes) et zones frontalières avec Singapour (détroit de Malacca), la Malaisie et les Philippines.

## **Papouasie indonésienne**

Les manifestations des mouvements indépendantistes peuvent prendre une tournure violente, notamment dans les régions montagneuses du centre (Puncak Jaya, Jayawijaya, Paniai et Timika), où persistent des actes de violence sporadique. Le risque d'enlèvement de ressortissants étrangers est avéré. Les déplacements à caractère touristique sont en toute hypothèse à proscrire.

## **Risques encourus et recommandations associées**

### **Risques naturels**

Le risque de séisme est élevé en Indonésie, l'archipel se situant au carrefour de plusieurs plaques tectoniques (indo-australienne, eurasiennne et pacifique). Il est conseillé de consulter les recommandations sur la conduite à tenir en cas de tremblement de terre ou de tsunami de la fiche Séismes.

De nombreux volcans sont actifs en Indonésie. Une vingtaine d'entre eux fait l'objet d'une surveillance spécifique. Ils sont répertoriés et classés (selon une échelle de vigilance allant de 1 à 4) sur le site du centre de volcanologie et des catastrophes géologiques (en anglais). Il convient de se renseigner avant d'envisager une randonnée aux abords de ces volcans et de respecter strictement les instructions des autorités locales.

En cas de catastrophe naturelle (séisme, éruption volcanique, etc.) pendant son séjour en Indonésie, il est recommandé de prendre immédiatement contact avec ses proches pour les rassurer et, en cas de problème de communication avec l'extérieur, de contacter l'ambassade de France à Jakarta.

Les risques d'inondations et de glissements de terrain sont fréquents en Indonésie durant la saison des pluies. La plus grande prudence doit être observée, notamment pour les déplacements en zones rurales.

### **Risque terroriste**

Le pays a connu des actes terroristes, dont les attentats de Bali de 2002, ayant causé la mort de ressortissants étrangers. Depuis, du fait des efforts menés par les autorités indonésiennes, la fréquence des attaques a régulièrement baissé et les intérêts étrangers n'ont pas été significativement pris pour cible. Une certaine vigilance demeure cependant nécessaire

Dans la région de Poso (centre de l'île des Célèbes), un attentat a été perpétré contre une famille de chrétiens en novembre 2020.

Dans cette même région, de petits groupes terroristes opèrent en ciblant les services de police. Il subsiste une menace liée à des groupuscules présents dans la zone située entre Poso et Parigi Moutong.

Un attentat suicide à l'explosif a eu lieu le 7 décembre 2022 dans un commissariat de police à Bandung (Java-ouest).

La menace terroriste a dans l'ensemble baissé d'intensité au cours des dernières années.

Il est cependant conseillé de faire preuve de vigilance, notamment dans les lieux très fréquentés (centres commerciaux, discothèques, bars, restaurants, etc.). Il convient de respecter scrupuleusement les consignes des autorités locales.

## **Piraterie maritime**

La piraterie maritime prend indifféremment pour cibles des navires de commerce et de pêche ou des bateaux de plaisance. Les actes de piraterie se déroulent dans les eaux intérieures (mers de Banda, de Java et de Célèbes) et dans les zones frontalières avec Singapour (détroit de Malacca), la Malaisie et les Philippines. Pour en savoir plus, consulter la fiche Piraterie maritime.

## **Délinquance**

Le niveau de sécurité est globalement satisfaisant en Indonésie. On assiste cependant à une recrudescence de la petite délinquance (vols à l'arrachée) dans les lieux touristiques (Bali, Lombok, Jakarta, etc.), avec une forte augmentation du nombre de délits à l'approche des fêtes importantes (jour de l'an, Idul Fitri).

Plusieurs cas de perte de conscience ont été rapportés après ingestion de boissons offertes par des inconnus. Une fois droguées, les personnes se font déposéder de leurs biens et se réveillent sans souvenir de leurs agresseurs.

Des cas d'escroquerie aux cartes bancaires ont été signalés. Il convient de faire preuve d'une grande prudence lorsqu'on utilise ce moyen de paiement (ne pas quitter sa carte des yeux).

## **Risque routier**

Les routes indonésiennes ne sont pas sûres (mauvais état de la voirie ainsi que de nombreux véhicules ; présence fréquente de piétons et d'animaux ; comportement parfois erratique des conducteurs ; intempéries, précipitations très violentes pendant la saison des pluies ; conduite à gauche). Les accidents de la circulation sont fréquents, en ville et en zone rurale. Ils impliquent souvent des motocyclettes qui constituent un mode de transport à très fort risque. La conduite de nuit, a fortiori à motocyclette, est déconseillée. Pour les deux roues, le port du casque est vital.

## **Risque lié à la consommation d'alcool local**

L'alcool fabriqué localement, notamment sur les îles de Bali et Lombok, doit faire l'objet d'une vigilance particulière. La consommation d'alcool frelaté (arak : alcool de riz ou de palme) peut entraîner des lésions irréversibles (cécité), voire le décès.

## **Recommandations générales**

Il est recommandé de :

- ne jamais laisser ses affaires sans surveillance ;
- ne pas transporter tous ses papiers et son argent dans un seul sac ;
- laisser en lieu sûr (coffres d'hôtel par exemple) les documents d'identité et de voyage ; ne se déplacer qu'avec des photocopies ;
- ne pas sortir des axes routiers importants et ne pas conduire de nuit.
- de souscrire une assurance avant départ

## **Risques liés aux activités sportives**

Les accidents de baignade sont fréquents. Il existe de nombreuses plages non surveillées en Indonésie, parfois très dangereuses. Il est recommandé de se renseigner avant de se baigner.

La plongée est très pratiquée en Indonésie. L'offre est importante mais de qualité variable (formateurs et équipements). Compte tenu des nombreux accidents qui surviennent chaque année, il est recommandé de s'assurer de la qualité du centre de plongée.

De manière générale, la qualité et la sécurisation des infrastructures récréatives et sportives sont très éloignées des standards européens. La plus grande vigilance s'impose.

Il est recommandé de privilégier des guides appartenant à des structures bien identifiées, en particulier pour les voyageurs se déplaçant seuls dans des régions peu ou pas touristiques. Dans la mesure du possible il est préférable de se déplacer en petits groupes.

## Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Mpox

En raison de l'épidémie de Mpox classée par l'OMS comme étant une urgence de santé publique de portée internationale, tous les voyageurs internationaux arrivant sur le territoire indonésien doivent remplir le Pass Santé SATUSEHAT afin de déclarer leur état de santé et leurs antécédents de voyages. Chaque voyageur doit remplir un formulaire en ligne avant le départ sur ce site - un QR code sera généré et susceptible d'être demandé à l'arrivée en Indonésie.

### Mesures liées à la Covid-19

Toutes les mesures de restriction sanitaire pour l'entrée sur le territoire ont été levées.

### Formalités d'entrée et de séjour

Pour entrer en Indonésie, il est nécessaire de renseigner une déclaration en douanes, en ligne, démarche qui peut être effectuée avant départ (dans les 48 H avant l'arrivée en Indonésie), ainsi que le Pass Santé SATUSEHAT.

Depuis le 1er septembre 2025, le formulaire numérique All Indonesia comprenant déclaration douanière et de santé est entré en vigueur et déployé progressivement. Il est exigé aux aéroports de Soekarno Hatta, Denpasar et Surabaya, il sera obligatoire à tous les points d'entrée d'Indonésie à compter du 1er octobre 2025, date à laquelle les déclarations douanières et sanitaires séparées seront obsolètes.

Il est possible de renseigner le formulaire en ligne All Indonesia jusqu'à 72h avant l'arrivée en Indonésie.

<https://allindonesia.imigrasi.go.id/arrival-card-submission/personal-information>

### Passeport

Les voyageurs doivent impérativement disposer d'un passeport ayant une **validité supérieure à 6 mois à la date d'entrée en Indonésie** et de pages vierges en nombre suffisant pour y apposer le visa et les tampons d'entrée et de sortie du territoire.

Le passeport doit être en **très bon état** : de nombreux ressortissants français se voient refuser l'accès au territoire indonésien à cause d'un passeport abîmé (pages déchirées, couverture en mauvais état, etc.).

Les personnes dont le passeport est endommagé ou n'a pas la validité suffisante ne sont pas admises sur le territoire et sont renvoyées vers la France.

## **Passeport d'urgence et laissez-passer**

Le passeport d'urgence délivré par la France est reconnu et éligible à la délivrance d'un visa à l'arrivée pour les voyageurs se rendant en Indonésie. La validité du passeport doit être supérieure à 6 mois à la date d'arrivée sur le territoire.

## **Visas court séjour**

Les ressortissants français souhaitant séjourner moins de 30 jours en Indonésie sont exemptés de l'obligation préalable de solliciter un visa et peuvent obtenir un « *visa on arrival* » (VOA) à l'aéroport. Ce visa payant, d'une durée de 30 jours, entrée unique, ne peut être délivré que pour les déplacements correspondant à l'un des motifs suivants : tourisme, transit, visite familiale ou sociale, déplacement à but artistique ou culturel, mission officielle (détenteurs de passeports officiels ou d'une lettre de mission pour un voyage officiel), participation à un séminaire/conférence, à un salon/foire internationale ou bien à une réunion avec la maison mère ou la filiale d'une entreprise en Indonésie.

Un billet retour ou autre justificatif de sortie de territoire est exigé par les autorités indonésiennes. Pour les ressortissants français ayant bénéficié d'un visa à l'arrivée, il est possible de prolonger leur séjour une fois pour 30 jours supplémentaires auprès des services de l'immigration sur place.

Pour tout autre motif de séjour en Indonésie (stage par exemple), le VOA n'est pas applicable et il est impératif de solliciter un visa ad hoc.

Pour plus d'information sur les demandes de visas, se reporter au :

- site internet de l'ambassade d'Indonésie en France, pour le dépôt d'une demande de visa ;
- site de la direction générale de l'Immigration, pour l'obtention d'un E-visa avant le départ.

Les journalistes doivent obligatoirement faire une demande de visa auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire indonésienne préalablement à leur voyage.

## **Dépassement de séjour**

Tout étranger demeurant en Indonésie après l'expiration de son visa (*overstay*) est passible d'une amende d'un million de rupiahs (environ 66 euros) par jour pendant les 60 premiers jours de dépassement de séjour. Au-delà de ces 60 jours, le contrevenant est expulsé du territoire à ses frais et fait l'objet d'une interdiction d'entrée en Indonésie. Les services de l'immigration sont très vigilants, notamment dans les aéroports au moment de l'embarquement, et cette mesure ne connaît pas d'exception. Un étranger en situation de dépassement de séjour ne sera pas autorisé à quitter le pays s'il ne s'est pas acquitté du montant de l'amende, et il pourra être placé en rétention s'il n'est pas en mesure de régulariser rapidement sa situation.

## **Conditions d'entrée sur le territoire balinais**

Depuis le 14 février 2024, les personnes désireuses de se rendre à Bali dans le cadre d'un séjour touristique doivent s'acquitter d'une taxe d'un montant de 150.000 IDR (soit l'équivalent d'environ 9,5 €), payable à chaque entrée sur le territoire balinais.

Cette taxe est payable soit préalablement à l'arrivée, sur le site internet Love Bali ou via l'application Love Bali App, soit à l'arrivée, auprès des entités mentionnées sur le site.

Sont dispensés du paiement de cette taxe les détenteurs de passeports diplomatiques et de service, les membres d'équipage, les détenteurs de permis de séjour temporaire (KITAS) ou permanent (KITAP), les détenteurs de visas de regroupement familial, ainsi que les titulaires de visas étudiants, sous couvert de la production, à l'arrivée sur le territoire balinais, des documents justificatifs de ces statuts. Les détenteurs de « Golden visas » ont quant à eux la possibilité de demander une exemption en ligne.

## Hébergement des étrangers

La loi indonésienne fait obligation aux personnes qui hébergent des étrangers de le signaler dans les 24 heures à la police locale ou au chef de quartier (RT), sous peine d'amende ou d'emprisonnement. Il convient donc de se mettre en conformité avec la loi lorsqu'un représentant de la police ou un chef de quartier se manifeste sur son lieu de séjour (maison louée), en déclarant son identité et en fournissant une photocopie de son passeport et de son visa. En cas de non-conformité à cette loi, des policiers ou des chefs de quartier sont susceptibles d'imposer sur le champ le paiement d'une amende de plusieurs millions de rupiahs (plusieurs centaines d'euros). Tout paiement doit faire l'objet d'un reçu écrit, au poste de police, mentionnant le nom des officiers de police qui ont perçu les sommes versées.

## Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

### Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les hôpitaux privés sont à préférer aux hôpitaux publics. En cas de problème sanitaire important, une évacuation vers Singapour ou la France devra être envisagée. Les hôpitaux indonésiens ne prodiguent aucun soin tant qu'ils n'ont pas un accord de prise en charge d'une assurance ou, le cas échéant, un numéro de carte de crédit à débiter.

Coordonnées de médecins et d'hôpitaux sur le site de l'ambassade de France à Jakarta.

### Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Des contrôles sont effectués fréquemment sur les médicaments apportés par les voyageurs. Ceux appartenant à la classe des psychotropes (anxiolytiques) font l'objet d'une attention particulière car ils sont considérés comme des drogues en Indonésie. En cas de traitement de ce type, il est indispensable d'emporter la prescription médicale avec soi et de constituer un stock de médicaments correspondant à la posologie prescrite, majorée de quelques comprimés supplémentaires en cas de prolongement involontaire du séjour.

### **Vaccinations**

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

### **Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :**

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire pour les voyageurs en provenance de zones d'endémies et fortement recommandée pour tous les autres voyageurs. La présentation du carnet de vaccinations internationales peut être exigé dans tous les cas ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Tuberculose** : chez les enfants de moins de 15 ans en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique ;
- **Encéphalite japonaise** : en fonction des conditions et de la durée du séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

## **Risques sanitaires**

### **Maladies transmises par les moustiques**

La saison des pluies, qui s'étend de janvier à avril, est propice à la prolifération des moustiques qui accroît les risques d'exposition aux maladies suivantes :

### **Chikungunya**

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

### **Dengue**

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Une très forte recrudescence des cas de dengue a été signalée sur tout le territoire indonésien.

### **Encéphalite japonaise**

L'encéphalite japonaise est une infection virale grave principalement transmise à l'humain par la piqûre de moustiques infectés, qui se reproduisent dans les zones rurales, notamment les rizières. Les porcs et les oiseaux aquatiques servent de réservoirs naturels pour le virus.

Les symptômes de l'encéphalite japonaise apparaissent après une période d'incubation de 4 à 15 jours. La plupart des infections restent bénignes, se manifestant par une simple fièvre ou des céphalées. Dans environ 1 cas sur 250, les personnes touchées peuvent présenter une forte fièvre, une raideur de la nuque, une désorientation, un coma, des convulsions et une paralysie. La mortalité peut atteindre 30%. Beaucoup de survivants souffrent de séquelles neurologiques.

Il n'existe pas de traitement curatif. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

### **Paludisme**

Le paludisme (ou malaria) est une maladie parasitaire transmise par piqûres de moustiques infectés. Les formes bénignes associent des symptômes de type grippal : fièvre, frissons, fatigue, maux de tête, courbatures, vomissements. Des formes graves potentiellement mortelles peuvent survenir d'emblée ou en l'absence de traitement (confusion, convulsions, difficultés à respirer, jaunisse, saignements anormaux). En cas de survenue de symptômes pendant un séjour à l'étranger ou dans les semaines qui suivent le retour, il est nécessaire de consulter rapidement

un médecin.

La prévention du paludisme repose sur la protection contre les piqûres de moustiques et la prise d'un traitement préventif. Avant tout séjour en zone d'endémie, il est recommandé de consulter son médecin traitant ou un médecin spécialisé en médecine des voyages.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

Pour les îles de Papouasie, Tenggara Est, Moluques : le risque de paludisme est présent toute l'année. Pour les îles de Sumatra, Java, Lombok, Tenggara Ouest, Célèbes, Kalimantan : le risque de paludisme est avéré en cas de séjour en milieu rural. Il n'y a pas de risque de paludisme sur l'île de Bali et dans la ville de Jakarta.

## **Zika**

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

## **Autres maladies**

### **Fièvre typhoïde**

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur.

### **Grippe aviaire ou zoonotique**

Le terme regroupe l'ensemble des infections de type grippal causées par différents virus influenza d'origine animale (oiseaux sauvages, volailles, porcs). La survenue de cas chez l'être humain est exceptionnelle. La transmission résulte soit d'un contact direct notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées. Les symptômes sont similaires à ceux de la grippe saisonnière (fièvre, toux, courbatures...) mais peuvent se compliquer de difficultés respiratoires, de troubles digestifs, d'atteintes neurologiques, voire de décès.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires.

### **Poliomyélite**

La poliomyélite est une maladie très contagieuse due à un virus, transmis principalement par l'intermédiaire d'eau souillée et d'aliments contaminés par les selles. Après une incubation de quelques jours, l'infection est souvent bénigne voire asymptomatique mais dans de rares cas, elle peut entraîner une paralysie aiguë parfois irréversible, notamment des membres inférieurs. La paralysie des muscles respiratoires peut être mortelle. Il n'existe pas de traitement curatif et seulement des soins symptomatiques. La prévention repose sur la vaccination.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Organisation mondiale de la Santé et le site de l'Institut Pasteur.

### **Rage**

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

**Pour plus d'informations**, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Plusieurs dizaines de cas de rage sont rapportés, en particulier dans l'île de Bali.

### **Tuberculose**

La tuberculose est une maladie infectieuse causée par une bactérie, transmise par voie aérienne. Elle touche principalement les poumons, mais peut aussi affecter d'autres organes. La maladie peut être latente ou active, avec des symptômes comme une toux prolongée, de la fièvre, des sueurs nocturnes et une perte de poids. Le traitement associe plusieurs antibiotiques pendant plusieurs mois. La prévention repose sur la vaccination par le BCG, la détection précoce et le traitement complet des malades.

**Pour plus d'informations**, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Des cas de tuberculose sont fréquemment rapportés en Indonésie. Ils concernent l'intégralité de l'archipel, y compris les zones urbaines, et certaines souches sont résistantes aux antibiotiques.

## Pendant le voyage

### Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

### Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

### Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

**Pour plus d'informations**, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

## Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

### Transport

#### Infrastructure routière

Le réseau autoroutier, long de 700 km, ne concerne que l'île de Java. Les axes principaux et autoroutes sont surchargés mais leur état général est correct. L'approvisionnement en carburant est satisfaisant malgré un nombre limité de points de distribution.

Pour les déplacements en taxi (nombreux et bon marché), il est vivement recommandé d'utiliser des compagnies ayant bonne réputation, contactées par téléphone de préférence, et de sélectionner les véhicules munis d'un compteur. Il est également possible de réserver par l'intermédiaire d'une application mobile des véhicules avec chauffeur mais il est recommandé d'éviter les deux-roues.

## **Permis de conduire**

Pour pouvoir conduire, les usagers de passage doivent disposer du permis de conduire français en cours de validité, accompagné d'un permis de conduire international, à solliciter en France avant le départ, sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr).

## **Réseau ferroviaire**

Il est facile de prendre le train en Indonésie mais la densité du réseau ferroviaire est faible, se limitant à une liaison est-ouest sur l'île de Java et la traversée de quelques régions de Sumatra.

## **Transport aérien**

Les compagnies aériennes locales assurant des vols intérieurs ou régionaux qui figuraient autrefois sur la liste des compagnies interdites dans l'Union européenne ont été retirées de cette liste par la Commission européenne le 14 juin 2018. La sûreté demeure cependant, pour certaines, un sujet de préoccupation qui doit inciter les voyageurs à opter de préférence pour les compagnies dont la réputation est la mieux établie.

## **Transport maritime**

Les actes de piraterie maritime sont fréquents dans les eaux indonésiennes. Toute activité maritime dans les eaux territoriales indonésiennes doit obtenir au préalable l'accord des autorités locales. Voir la fiche relative à la Piraterie maritime.

Des naufrages font régulièrement des victimes, notamment dans l'est de l'archipel indonésien ou lors de la traversée du détroit de la Sonde. Ces accidents rappellent les conditions de sécurité insuffisantes de ce mode de transport en Indonésie : vétusté de nombreux bâtiments, habitude de certaines compagnies d'accepter l'embarquement d'un nombre de passagers excédant la charge recommandée, etc.

En cas d'accident, les passagers sont d'autant plus exposés que les conditions et dispositifs de sécurité à bord sont souvent défectueux (notamment insuffisance du nombre d'embarcations de secours et gilets de sauvetage). Il est recommandé dans la mesure du possible d'éviter ce mode de transport, en particulier pendant la saison des pluies et des tempêtes tropicales (janvier-mars).

## **Législation locale**

### **Stupéfiants**

L'achat et la consommation de stupéfiants sont sévèrement réprimés en Indonésie. La possession de drogue, quelle que soit sa qualification (dure ou douce) et la quantité détenue (dès 0,2 g) est passible de prison pour plusieurs mois, voire plusieurs années, et d'une très forte amende (plusieurs dizaines de milliers d'euros).

Des contrôles peuvent être effectués à n'importe quel moment et n'importe où, y compris à domicile en cas de dénonciation.

Il n'y a aucune tolérance et aucune permissivité, malgré l'apparente facilité à s'en procurer, notamment dans les lieux touristiques.

Le trafic de drogue fait quant à lui l'objet de condamnations très lourdes pouvant aller jusqu'à la peine capitale, en vigueur en Indonésie.

Plusieurs ressortissants occidentaux, dont deux citoyens français, ont été condamnés à mort.

## **Dispositifs légaux relatifs aux délits sexuels**

La législation indonésienne prévoit des sanctions sévères contre les auteurs de délits sexuels.

Elle punit d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 12 ans tout individu qui use de violences ou menace d'user de violences à l'encontre d'une femme dans le but d'obtenir un rapport sexuel.

Tout acte de violence ou menace d'acte de violence en vue de provoquer des actes obscènes à l'encontre d'un mineur de moins de 18 ans ou en vue d'obtenir un rapport sexuel, soit en sa faveur, soit en faveur d'une tierce personne, est passible d'une peine d'emprisonnement allant jusqu'à 15 ans.

Les mêmes peines sont applicables à toute personne qui fait usage de manœuvres frauduleuses en vue de persuader ou d'encourager un mineur à avoir des relations sexuelles avec elle ou toute autre personne.

La loi indonésienne punit tout acte obscène à l'encontre d'un mineur de moins de 15 ans de peines allant jusqu'à 7 ans de prison.

Par ailleurs, et conformément à l'article 113-6 du Code pénal, la loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République. Les ressortissants français coupables d'une infraction sexuelle commise en Indonésie peuvent aussi être poursuivis en France en application de la loi 98-468 du 17 juin 1998 pour des faits constitutifs de délits à caractère sexuel, y compris si ceux-ci ne sont pas réprimés par la législation locale (articles 227-22 et suivants du Code pénal).

La France n'ayant pas de convention de transfèrement de prisonniers avec l'Indonésie, toute peine d'emprisonnement prononcée par les tribunaux indonésiens sera accomplie en totalité dans les établissements pénitentiaires de ce pays.

## **Consommation d'alcool**

L'Indonésie ne tolère la consommation en public de boissons alcoolisées que dans les bars des hôtels ou les restaurants des grandes villes.

## **Espèces protégées**

Certaines espèces sont protégées en Indonésie (oiseaux, papillons, grands félins). Le braconnage et le trafic de ces animaux sont lourdement punis par la loi.

## **Us et coutumes**

L'Indonésie est un pays multiconfessionnel où l'islam est pratiqué par la grande majorité de la population. Le port d'une tenue vestimentaire appropriée est recommandé afin d'éviter de heurter la sensibilité des Indonésiens. Ces règles de conduite sont moins impératives à Jakarta et à Bali.

La province d'Aceh, à l'extrême nord-ouest de l'île de Sumatra, applique la charia (loi islamique). Même si la police religieuse contrôle rarement les étrangers, il est recommandé d'adopter un comportement et une tenue vestimentaire respectueux des coutumes locales. Il est recommandé d'avoir les bras et les jambes couverts.

## **Divers**

### **Devise**

La monnaie indonésienne est la rupiah. Beaucoup de transactions courantes s'effectuent en espèces. La carte bancaire est généralement acceptée dans les restaurants. Il est aisé de trouver des distributeurs automatiques bancaires dans les grandes villes. Il convient de prendre ses précautions pour les séjours en milieu rural ou dans des villes de taille moins importante.

La plupart des banques, agences de voyage et hôtels indonésiens n'acceptent de changer que les dollars émis depuis 2003 et portant un numéro de série commençant par la lettre F ou postérieur à celle-ci. Les billets abîmés sont soit refusés, soit décotés.

Un certain nombre d'arnaques à la carte bancaire ont été rapportées, y compris lors de retraits dans des distributeurs automatiques. La plus grande vigilance est requise.

## Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

# Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

## Visa d'affaires

L'accueil, le dépôt et le retrait des dossiers se font à l'ambassade d'Indonésie à Paris du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30. Les demandes de visa par correspondance ne sont plus acceptées.

Le visa d'affaires **\*\*211\*\*** est utilisable jusqu'à 90 jours après sa date d'émission et autorise un séjour de 60 jours à partir de la date d'entrée sur le territoire indonésien. Il n'est pas reconductible et son coût est de 50 euros. Le délai d'obtention du visa est de 3 jours ouvrables.

Pour toutes questions, il convient de s'adresser directement à l'ambassade d'Indonésie à Paris.

### Formalités à remplir :

1. le formulaire rempli, daté et signé,
2. 1 photo couleur,
3. 1 photocopie du billet aller-retour OU 1 attestation voyageur OU 1 photocopie de la réservation,
4. le passeport, valable au moins 7 mois après la date de retour en France,
5. 1 lettre de mission de la société en France (pour les personnes à leur compte : 1 copie de l'extrait K-bis),
6. 1 lettre d'invitation de la société en Indonésie,
7. 1 photocopie du titre de séjour pour les ressortissants étrangers,
8. pour les pays européens de l'espace Schengen, joindre la photocopie d'un justificatif de domicile.

Il existe également un visa d'affaires multiple D2 dont le coût est d'environ 320 USD (entrées multiples validité d'une année). Il existe également un visa d'affaires multiple **\*\*212\*\*** dont le coût est de 100 euros. Cependant, les visas « entrées multiples » ne peuvent être obtenus à l'ambassade qu'après avoir reçu une autorisation de l'Immigration indonésienne.

Il est également possible de solliciter un visa d'affaires à l'arrivée, auprès des services de l'immigration.

Le coût de ce visa à l'arrivée en Indonésie s'élève à 35 \$ pour un visa de 30 jours et il est renouvelable une fois pour trente jours supplémentaires, à condition d'avoir au moins une page libre dans le passeport. Il est recommandé d'avoir l'appoint sur soi (en dollars américains).

Pour renouveler ce visa, il convient de s'adresser au bureau d'immigration indonésien compétent pour son lieu de résidence 10 jours avant l'expiration de la période initiale de trente jours.

## Réseaux de communication

Le réseau de téléphonie mobile est très satisfaisant dans les zones urbaines. En milieu rural, la couverture est moins performante.

Les hôtels et centres commerciaux situés dans les grandes villes sont largement équipés de Wifi. En revanche, les connexions Internet peuvent s'avérer très aléatoires sur les îles moins touristiques.

## Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Indonésie.

## Contacts utiles

### Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, le soutien public au développement international des entreprises.

#### Service économique de Jakarta

Jalan MH Thamrin n°20 - Jakarta 10350, Indonésie

Tél. : +62 21 23 55 79 67

Télécopie : +62 21 23 55 79 68

Courriel

Site internet

## Business France

**Opérateur public national** au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires.

#### Business France - Indonésie

Embassy of France

JI M.H. Thamrin 20

Jakarta Pusat 10350

Tél. : +62 21 2355 7994

Fax : +62 815 9339 463

Courriel

Tél. : +62 21 2355 7981 -

Courriel

## CCEF

Les conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 000 membres dans 146 pays**, au service de la présence française dans le monde. Ils apportent leur expérience pour conseiller les pouvoirs publics, parrainer les entreprises, former les jeunes aux métiers de l'international et promouvoir l'attractivité de la France pour les investissements internationaux.

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

## CCI

Les Chambres de commerce et d'industrie (CCI) françaises à l'international sont des **associations indépendantes de droit local qui regroupent des entreprises françaises et étrangères**. Elles constituent un réseau mondial de relations et de contacts d'affaires de plus de 32 000 entreprises françaises et étrangères dans 83 pays.

### Chambre de commerce et d'industrie franco-indonésienne (IFCCI)

Jl. Wijaya II No. 36 Kebayoran Baru, Jakarta Selatan 12160 Indonesia

Tél. : +62 21 739 71 61

Courriel

Site internet

## Atout France

Site internet

## AFD

L'Agence française de développement (AFD) est l'agence qui **met en œuvre la politique du développement définie par le gouvernement français**.

### Agence de Jakarta

AFD - AGENCE DE JAKARTA

The Plaza, 27th floor

Jl. M.H. Thamrin Kav. 28-30 Jakarta

10350 INDONESIA

Tél. : +62 21 2992 1500

Fax. : +62 21 2992 1555

Courriel : afdjakarta@afd.fr

## Sopexa

Site internet

## **BAD**

L'Indonésie est membre de la **Banque asiatique de développement (BAD)**.

Site internet

La page de l'**Indonésie**

## **OPEP**

L'Indonésie est membre de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP)**.

Site internet

Page de l'**Indonésie**

## **FMI**

- Bureau du représentant résident du FMI en Indonésie
- L'Indonésie et le FMI

# **Contacts utiles**

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

**Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.**

- **Police à Jakarta** : +62 21 523 43 33
- **Police à Bali** : 911
- **Agences consulaires de France**
  - Denpasar (Bali) : +62 811 39601401
  - Makassar : +62 812 4206 391
  - Surabaya : +62 31 53 16 664

## **Annuaire des représentations indonésiennes en France**

[Voir la liste](#)

**Ambassade de France en Indonésie**

Publié le : 10 juin 2025

## **Coordonnées**

JL. M.H Thamrin 20  
Jakarta

10350

Indonésie

-6.1884073001253, 106.82337692518

+62 21 23 55 80 00

+62 811 19 54 31 23

Urgences consulaires

## Liens utiles

[Ambassade de France en Indonésie](#)

Instagram 

X (FR) 

X (IN) 

Facebook 

Courriel : [contact@ambafrance-id.org](mailto:contact@ambafrance-id.org)

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.